



Direction Cultures et Arts dans la Ville
Muséum d'Histoire Naturelle

Décision n°2023-74

Objet : Tarif de l'ouvrage « L'archipel malais – Berceau de l'Orang-Outan et de l'oiseau de paradis » au Muséum d'Histoire Naturelle

Réf : 7.10.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14,3,11) portant délégation du Conseil à la Présidente aux Vice-présidents pour fixer ou modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels métropolitains,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que le Muséum d'Histoire Naturelle souhaite mettre en vente un ouvrage « L'archipel malais – Berceau de l'Orang-Outan et de l'oiseau de paradis » d'Alfred Russel Wallace au prix de 49 € l'unité,

Décide

Article 1. De fixer le tarif de vente d'un ouvrage « L'archipel malais – Berceau de l'Orang-Outan et de l'oiseau de paradis » d'Alfred Russel Wallace au prix de 49 € l'unité,

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

17 JAN. 2023

Pour la Présidente

Le vice-président délégué

Fabrice ROUSSEL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230117-2023_74DEC-AU
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023